

## EN DIRECT DE LA COLLINE PARLEMENTAIRE



### L'affaire al-Mashat

■ Le 21 juin, la troisième session de 34<sup>e</sup> législature du Parlement, qui s'était ouverte le 13 mai, a été levée pour l'été. Les travaux parlementaires reprendront le 16 septembre. En mai et juin, Ottawa a été aux prises avec l'affaire al-Mashat, c'est-à-dire avec le dossier concernant l'arrivée au Canada, le 30 mars, de l'ancien ambassadeur d'Irak aux États-Unis, à qui un visa d'immigrant avait été accordé au terme d'une procédure accélérée de vingt-huit jours.

Le gouvernement a demandé au Comité permanent des affaires extérieures et du commerce extérieur (CPAEE) de la Chambre des communes d'étudier la question. Des audiences ont commencé le 30 mai et de nombreux témoins sont venus déposés devant le Comité, dont plusieurs ministres du Cabinet, à savoir : M. Joe Clark, ministre des Affaires constitutionnelles ; M<sup>me</sup> Barbara McDougall, secrétaire d'État aux Affaires extérieures ; et M. Bernard Valcourt, ministre de l'Immigration. Le gouvernement a déclaré que l'ancien diplomate était entré dans le pays à la suite de ce que M<sup>me</sup> McDougall a qualifié de « toute une série d'erreurs de jugement ».

S'exprimant vers la fin des débats, M. Joe Clark a maintenu que deux fonctionnaires, à savoir : M. David Daubney, son chef de cabinet, et M. Raymond Chrétien, le sous-secrétaire d'État associé aux Affaires extérieures, lui devaient des excuses pour ne pas lui avoir parlé de ce dossier controversé, qui risquait de l'embarrasser alors que, ministre des Affaires extérieures, il allait entreprendre, au lendemain de la guerre du Golfe, un important voyage au Moyen-Orient. M. Glen Shortliffe, haut fonctionnaire du bureau du Conseil privé, a révélé qu'il avait appelé M. Chrétien à son bureau, le 13 mai, afin de confirmer une description des événements (y compris des excuses au gouverne-

ment) avec laquelle M. Chrétien n'était pas d'accord. Par la suite, ce dernier a déclaré au Comité qu'il avait respecté toutes les procédures et qu'il n'avait aucune raison de s'excuser.

L'enquête a également été l'occasion de récriminations publiques entre deux des plus hauts fonctionnaires d'Ottawa, MM. Chrétien et de Montigny Marchand, sous-secrétaire d'État aux Affaires extérieures ; et d'invectives entre un des suppléants du Comité, M. John Nunziata, et M. Paul Tellier, greffier du Conseil privé, c'est-à-dire chef de la fonction publique. En outre, M. David Daubney, interrogé par M. Svend Robinson (NPD), a reconnu ne pas avoir saisi l'importance d'une note de service clé qu'il avait reçue à propos du dossier al-Mashat, ce qui explique pourquoi il ne l'avait pas transmise à M. Clark. Plus tard, M. Daubney a déclaré au Comité qu'on l'avait choisi pour partager la faute, « parce que M. Chrétien avait été montré du doigt comme étant le fonctionnaire ayant commis une erreur dans cette histoire. Étant donné son nom et son lien de parenté avec le chef de l'opposition – il est son neveu –, je pense qu'on a voulu faire partager la faute. »

Dans un rapport publié le 20 juin, le Comité convenait de la nécessité d'améliorer les communications « tant à l'intérieur des ministères qu'entre les ministères ». Il recommandait également que le Comité du travail, de l'emploi et de l'immigration examine la Loi et les règlements sur l'immigration afin de trouver des moyens d'éviter que se répète « l'injustice manifeste liée à l'admission de M. al-Mashat au Canada ». Enfin, il exhortait le gouvernement à constituer un « groupe de travail de haut niveau composé de personnalités politiques à la retraite, de fonctionnaires et de spécialistes, en vue de préciser ce que l'on doit entendre par « responsabilité ministérielle » et de rallier un consensus autour de cette définition. ... »

Les avis divergeaient à la Chambre quant à savoir qui était à blâmer pour l'imbroglio. La majorité conservatrice acceptait la version gouvernementale des événements ; les Libéraux accusaient différents ministres, y compris M. Mulroney,

d'avoir fait preuve de maladresse après la divulgation de l'affaire, tandis que le NPD réclamait avec insistance la démission de MM. Clark et Valcourt et de M<sup>me</sup> McDougall.

Un député conservateur sans portefeuille, M. Geoff Scott, a rompu avec son parti et demandé une enquête judiciaire afin que toute la lumière soit faite sur l'affaire.

### Le projet de loi sur les exportations d'armement

■ Une autre grande controverse a secoué la Chambre en mai et juin, cette fois à propos du Projet de loi C-6 « relatif à l'exportation, à l'importation, à l'achat, à la vente ou à tout autre contrat visant certaines armes ». Le gouvernement a présenté le 23 mai ce projet de loi qui a pour objet de modifier la Loi sur les licences d'exportation et d'importation, et le Code pénal afin que deux sociétés canadiennes puissent réaliser deux ventes d'armes importantes, l'une aux Pays-Bas et l'autre, à l'Arabie Saoudite.

Diemaco Ltd. (Kitchener) essaie de vendre aux Hollandais 100 000 fusils automatiques C7, ce qui représente un contrat de 120 millions de dollars, alors que General Motors (Canada) essaie elle de vendre aux Saoudiens 1 117 véhicules blindés légers équipés de mitrailleuses, ce qui représente un contrat de 800 millions de dollars. Le ministre du Commerce extérieur, M. Michael Wilson, a insisté sur le fait que le projet de loi C-6 n'était pas en contradiction avec la campagne lancée par le gouvernement après la guerre du Golfe pour limiter le commerce international des armes. Cette campagne, a-t-il précisé, visait expressément les « armes de destruction massive », catégorie dans laquelle n'entrent pas les fusils automatiques et les véhicules blindés.

Jusque-là, il était illégal, en vertu du Code pénal, de vendre des armes automatiques à quiconque sauf aux forces armées et à la police du Canada. Les nouvelles dispositions établissent des critères stricts concernant la vente d'armes à des pays étrangers. Toute vente à des civils est interdite, chaque vente sera examinée par le gouvernement, et un rapport annuel doit être remis au Parlement. En outre, le gouvernement dressera une « liste de contrôle » des pays autorisés à acheter des armes fabriquées au Canada.

Les députés de l'opposition ont critiqué le nouveau texte de loi. Le 23 mai, M. Ian Waddell (NPD) a pris la parole en Chambre pour dire ce qui suit : « Les Canadiens et Canadiennes s'attendaient à un projet de loi limitant les ventes d'armes, au lieu de quoi, on leur présente un projet de loi sur les exportations d'armes. » M. Warren Allmand (Parti libéral) a proposé deux amendements au texte. Aux termes du premier, tout ajout d'un pays à la liste de contrôle susmentionnée pré-supposerait un examen minutieux du Parlement. Le second aurait interdit de vendre des armes à des pays en conflit armé ou ne respectant pas les droits de la personne.

Pour finir, cependant, le gouvernement et les partis d'opposition se sont mis d'accord. Le projet de loi a donc été accepté aux communes, au Sénat et il a reçu la sanction royale le jour où la session s'est close, soit le 21 juin. En contrepartie de cette bonne volonté des parlementaires, le gouvernement a promis de suspendre toute autre exportation d'armes automatiques au Moyen-Orient jusqu'à la fin de l'année et pendant qu'un sous-comité spécial sur les exportations d'armement du CPAEE tient des audiences sur la question. Ce sous-comité doit commencer ses travaux dès le début de la nouvelle session, à l'automne.

### En bref

■ En vertu des nouveaux règlements du Parlement, les secrétaires parlementaires (SP) des ministres siègeront aux comités pertinents. Cela signifie, par exemple, que le SP nouvellement nommé de M<sup>me</sup> Barbara McDougall, M. Benno Friesen, sera membre du CPAEE, tandis que M. Patrick Boyer, SP de M. Marcel Masse, ministre de la Défense nationale, sera membre du Comité de la Défense de la Chambre des communes.

■ Par ailleurs, il a été décidé avant que la session de printemps soit levée, que l'on doterait le CPAEE de deux sous-comités : l'un, chargé du Commerce extérieur, présidé par M. John Reimer ; l'autre, sur les droits de la personne et le développement, présidé par M. Walter McLean. □

— GREGORY WIRICK